

LE RENDEZ-VOUS  
INCONTOURNABLE  
DES RADIOS LIBRES  
19, 20 ET 21  
NOVEMBRE 2014



# SNRL 2014

10<sup>e</sup> CONGRÈS | PARIS



# Ce n'est qu'un début, continuons la radio !

Il y a trente ans, la liberté d'expression et le pluralisme étaient gravés dans le marbre du bloc constitutionnel de notre pays. Il y a dix ans les radios libres renforçaient leur mouvement et créaient leur syndicat professionnel, dont la mission première est justement de veiller au pluralisme sur les ondes.

**Nos mots sont puissants. Nous avons une voix.**

Aujourd'hui, le constat est là : le pluralisme est toujours fragilisé par les faits, les circonstances et les rapports de force. Certains ont de cette impérieuse obligation constitutionnelle, une conception à géométrie variable : ils confondent la régulation du pluralisme des programmes avec celle du pluralisme des éditeurs. Bien entendu, ils ont tort. Il existe en radio près de 1000 éditeurs qui se partagent 7000 fréquences locales. Tous les types d'entreprises sont acteurs de ce pluralisme : le service public, les grandes radios nationales, les réseaux nationaux, les radios commerciales régionales et les radios de l'économie sociale. C'est bien la richesse de cette diversité qui fonde le succès populaire de la radio en France.

La formation du SNRL en 2004, qui succéda à la Confédération Nationale des Radio Libres, est le fruit d'une longue marche avec de prestigieux héritages. Il permet aujourd'hui aux 630 entreprises de l'économie sociale que sont les radios associatives, en France métropolitaine et en Outremer, de s'unir pour le bien commun, d'être les acteurs d'une même famille respectée par tous.

**Nous disons maintenant : quelque-chose doit changer !**

La radio numérique terrestre est une véritable étape de rupture car, pour la deuxième fois dans l'histoire de la radio, la radiodiffusion associative est porteuse d'une mutation essentielle, garante du pluralisme.

Certains de nos confrères ne l'entendent guère ainsi et multiplient les faux-fuyants pour des raisons économiques et commerciales. Ils semblent malheureusement être bien plus écoutés par le législateur et le gouvernement que les 630 radios associatives, leurs 2400 salariés et leurs dizaines de milliers de volontaires. Alors oui : quelque-chose doit changer !

Ce Congrès des 10 ans nous offre l'occasion de partager de nouvelles ambitions et de nouveaux horizons, afin d'identifier les solutions à valeur ajoutée, de rappeler nos axes de développement, nos facteurs de différenciation, et la qualité des femmes et des hommes qui animent nos radios. Dans un monde qui change, la radio performante est celle qui, toujours en éveil, comprend les mutations et les anticipe.



**Emmanuel Boutterin**

*Président du Syndicat National des Radios Libres,  
Membre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique*

- 4 Mercredi 19 novembre
- 6 Jeudi 20 novembre
- 10 Soirée Secousse
- 12 Vendredi 21 novembre
- 16 Infos pratiques
- 18 Plan de Paris
- 20 Partenaires

## SOMMAIRE



MERCREDI 19  
NOVEMBRE 2014

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**17h30** Rendez-vous au 33 quai d'Orsay

**17h45** Visite guidée de l'Assemblée nationale

**19h00** Cocktail et soirée d'ouverture

### 17h45 Visite guidée de l'Assemblée nationale

**Durée : 90mn | Lieu : Assemblée nationale**

Le SNRL vous propose une visite exclusive, en partant à la découverte de l'hémicycle, de la fameuse salle des quatre colonnes, des salons et autres couloirs de l'Assemblée nationale afin de découvrir le fonctionnement d'une des deux chambres de notre Parlement. En raison des contrôles de sécurité, les personnes ayant réservé leur visite sont priées de se présenter un quart d'heure au moins avant le début de la visite.

*Capacité limitée, inscription préalable obligatoire sur [www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)*

*Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée à l'entrée et restituée à l'issue de la visite.*

*Tenue correcte exigée.*

**Rendez-vous à 17h30 au 33, Quai d'Orsay**

### 19h00 Cocktail et soirée d'ouverture

**Durée : 180mn | Lieu : Hôtel de la Questure**

Le congrès annuel du SNRL est désormais entré dans les mœurs comme étant le rendez-vous incontournable des radios libres. Au-delà des aspects professionnels ou statutaires, cet événement se veut aussi être un temps convivial réunissant l'ensemble du monde de la radiodiffusion. Le Congrès de Paris – SNRL 2014 marque également la dixième année de la création du syndicat, qui succédait lui-même à la CNRL : nous ne pouvions manquer l'occasion de souffler ensemble ces 10 bougies. Toute l'équipe du SNRL vous accueillera donc pour cet anniversaire au 4ème étage de l'Hôtel de la Questure, situé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

**Intervenants :**

**Marie-Françoise Clergeau**, Députée, Questure de l'Assemblée nationale

**Olivier Schrameck**, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

**Emmanuel Boutterin**, Président du Syndicat National des Radios Libres

*Capacité limitée, inscription préalable obligatoire sur [www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)*

*Une pièce d'identité en cours de validité sera demandée à l'entrée.*



JEUDI 20  
NOVEMBRE 2014

## A LA MAISON DE LA RADIO

- 09h30** Accueil, inscriptions, café
- 09h30** Séance d'ouverture officielle
- 10h00** Séance plénière #1
- 12h30** Pause déjeuner
- 14h00** Speed-meeting #1
- 14h30** Speed-meeting #2
- 15h00** Pause
- 15h30** Assemblée statutaire #1
- 19h30** Soirée Secousse (au Comptoir Général)

### 09h30 Séance d'ouverture officielle

Durée : 30mn | Lieu : Studio 106 de la Maison de la Radio

**Intervenants :**

Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication  
Frédéric Schlesinger, Directeur délégué aux antennes, Groupe Radio France  
Emmanuel Boutterin, Président du Syndicat National des Radios Libres

### 10h00 Séance plénière #1

## Radiodiffusion et convergence numérique : quelle place pour la diversité dans un univers connecté ?

Durée : 150mn | Lieu : Studio 106 de la Maison de la Radio

Les 10 et 11 octobre 1984, le Conseil Constitutionnel rendait une décision historique dont la conséquence est d'intégrer au bloc constitutionnel de notre pays le droit à l'information grâce à la pluralité des moyens d'expression. Cela se traduit, dans la Loi de 1986 relative à la Liberté de Communication, par l'Article 29 qui consacre la pluralité des éditeurs. 30 ans plus tard, la radiodiffusion vit une double révolution majeure : la première, c'est la diffusion numérique hertzienne, et la deuxième, c'est l'investissement d'une nouvelle bande de fréquences, la Bande III. A l'heure de la convergence, le pluralisme des éditeurs, notamment ceux qui relèvent de l'économie sociale, est-il inscrit durablement dans la Loi ? La RNT se lance alors qu'internet, ses nouvelles applications et ses multiples écrans ont envahi notre quotidien jusque dans nos poches. Quelles sont les réticences et les difficultés ? Comment les surmonter ? Le gouvernement et le CSA ont-ils la responsabilité d'accompagner ces innovations ?

**Animateur :**

Pierre Boucard, Délégué National à la Gestion du spectre et aux Innovations technologiques, SNRL

**Intervenants :**

Laurence Franceschini, Directrice Générale des Médias et des Industries Culturelles, DGMIC  
Patrice Gélinet, Président de la Commission « Radio analogique et numérique », CSA  
Pierre Bellanger, Président-Directeur général de Skyrock  
Jean-Yves Breteau, Président de la Confédération Nationale des Radios Associatives  
Philippe Gault, Président du Syndicat Interprofessionnel des Radios et Télévisions Indépendantes  
Jean-Michel Kandin, Directeur technique du Groupe Radio France  
Alain Weill, Président-Directeur général du Groupe Next Radio Tv  
**Grands témoins :**  
Guy Detrousselle, Directeur du Pôle local, Médiamétrie  
Dr. Christian Vogg, Chef du département média, Euroradio, UER

## Réforme du temps partiel : quelles conséquences pour nos radios ?

Durée : 30mn | Lieu : Studio 106 de la Maison de la Radio

**Intervenante :** Marie-Christine Margeot, Présidente de la Commission mixte paritaire de la radiodiffusion privée, Chef du service de contrôle, DIRECCTE Île de France

La réforme du temps partiel a été signée par les partenaires sociaux, dont le Médef, sans aucune concertation avec les petites entreprises. Une fausse bonne idée, puisque désormais, on ne peut plus embaucher en dessous de 24 heures par semaine. Un véritable appel d'air pour l'auto-entrepreneuriat, la débrouille et le travail au noir. Dans notre branche, les syndicats et organisations professionnelles, dont le SNRL, ont tenté de résoudre le problème. Il viennent de signer un accord collectif mesuré et intelligent qui déroge à une règle générale inadaptée à notre secteur d'activité. Présentation en avant-première des règles applicables à nos radios dans les prochains mois.

## Réforme de la formation professionnelle : quelles conséquences pour nos équipes ?

Durée : 30mn | Lieu : Studio 106 de la Maison de la Radio

**Intervenant :** Thierry Teboul, Directeur Général de l'Afdas

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale réforme en profondeur la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Principale nouveauté : la création du Compte Personnel de Formation (CPF), qui remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF), et le Conseil en Evolution Professionnelle. La formation devient une obligation sociale pour les entreprises. L'Afdas, notre organisme collecteur des contributions pour la formation -dont le syndicat est administrateur- contrôlera désormais la qualité des formations et du conseil. Présentation détaillée du nouveau dispositif applicable dans nos radios dans les prochains mois.

Durée : 150mn | Lieu : Studio 106 de la Maison de la Radio

Le Syndicat National des Radios Libres est une organisation professionnelle nationale représentative, au titre de la Loi et de la réglementation du travail. A ce titre, le syndicat œuvre pour la défense et la représentation des intérêts des radios associatives en France, en Europe et à travers le monde, dans des domaines diversifiés et souvent méconnus. A l'occasion de la présentation de son bilan d'activités, le SNRL a décidé cette année de zoomer sur quelques-unes de ses nombreuses activités et de vous présenter la stratégie proactive du syndicat.

*Séance réservée aux représentants des radios adhérentes.*

*Adhésion possible sur place, merci de vous munir d'un tampon et d'un chèque de 250 Euros.*

**Président de séance :**

**Jean-Marie Gadois**, Secrétaire Général, SNRL

**Intervenants :**

**Patrice Berger**, Délégué National à la Diversité et à la Prévention des discriminations

**Christophe Betbeder**, Délégué National aux Langues de France

**Pierre Boucard**, Délégué National à la Gestion du Spectre et aux Innovations technologiques

**Jany Bouvot**, Délégué National aux Droits artistiques et patrimoniaux

**Loïc Chusseau**, Délégué National aux Affaires culturelles

**Sylvain Delfau**, Délégué National à la Communication


**Josiane Grimaud**, Déléguée Nationale aux Affaires sociales et à la Formation professionnelle

**Agus Hernan**, Délégué National à l'Action internationale

**Michelle Lestelle**, Vice-présidente, membre de la Commission du FSER

**Eric Lucas**, Délégué National à l'Education, à la Francophonie et à la Coopération

**Ludovic Tellier**, Délégué National à l'ESS



**CONCEPTION**  
TACTIQUE GRAPHIQUE  
SUR MESURE

**LILA  
BOX**

**IMPRESSION**  
IMPRIMER  
CHIC ET PAS CHER

15 rue de Bel Air 44 000 Nantes  
Tél. 02 40 46 06 92 - contact@lilabox.fr  
[www.lilabox.fr](http://www.lilabox.fr)

# SOIRÉE SECOUSSE AU COMPTOIR GÉNÉRAL

# GHETTOMUSIC

Nous vous invitons à nous rejoindre à partir de 19h30 pour un moment convivial et détendu derrière les portes de cet endroit atypique caché au bord du célèbre Canal St-Martin dans le 10ème arrondissement de Paris. Pour vous assurer un accès sans attente, venez muni de votre badge SNRL2014, badge que vous aurez reçu lors de votre arrivée au Congrès. Des tickets vous permettant de choisir la boisson et le plat de votre choix vous seront également remis sur place.

*Capacité limitée, inscription préalable obligatoire sur [www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)*

Le Comptoir Général est un musée dédié à l'exploration hors piste, à l'exotisme, aux causes perdues, à tous les phénomènes mal connus, mal identifiés et mal aimés, toutes les cultures marginales qui naissent dans l'ombre et le dénuement.

L'architecture de son lieu du quai de Jemmapes a été pensée dès ses débuts comme un véritable parc d'attraction urbain, entraînant ses adeptes des bas fonds des mégapoles jusque dans les jungles les plus sauvages. Toute la richesse du patrimoine humain y est abordée : art, politique, religion, sport, mode, éducation, botanique,... et bien sûr la musique, une culture souvent au coeur de ces fameux ghettos. Un département entier lui est consacré : Secousse. Une webradio, un disquaire, un label, des soirées, un sound system se déplaçant à travers le monde.... Du rai à la rumba, du screw au funana, les rois du quartier fanfaronnent au Comptoir Général. Plongez dans les entrailles de cette radio locale, et découvrez une culture de l'ombre, de bouts de bois, bricolée et pourtant si sophistiquée.

Le Comptoir Général  
GHETTO MUSEUM

Soirée Secousse au Comptoir Général  
Jeudi 20 novembre à partir de 19h30  
Concert acoustique + Dj set  
80, quai de Jemmapes - 75010 Paris  
[www.secousse.org](http://www.secousse.org) - [www.lecomptoirgeneral.com](http://www.lecomptoirgeneral.com)





VENDREDI 21  
NOVEMBRE 2014

## A LA SACEM

**09h00** Accueil, inscriptions, café

**09h30** Ouverture : Jean-Claude Petit, Président de la Sacem

**09h45** Séance plénière #2

**12h15** Buffet déjeuner

**13h30** Speed-meeting #3

**14h00** Speed-meeting #4

**14h30** Assemblée statutaire #2

**16h30** Fin des chantiers

### 09h45 Séance plénière #2

## Droits artistiques et patrimoniaux à la radio : la stratégie du gagnant-gagnant

Durée : 150mn | Lieu : Auditorium Debussy-Ravel

Les éditeurs de services de radiodiffusion sont soumis à plusieurs obligations qui relèvent de la propriété intellectuelle. Ces obligations, telles que la rémunération du droit d'auteur, des droits des interprètes,... sont souvent perçues comme inéquitables et parfois injustes. Elles correspondent pourtant à la rémunération d'un travail ou d'un produit. Comment sont organisées la collecte, la gestion et la répartition des droits ? Comment les sociétés gestionnaires de ces droits appréhendent-elles la spécificité non-lucrative des éditeurs qui relèvent de l'économie sociale ? Les radios et leurs équipes sont également productrices et détentrices de droits : quels sont-ils ? Comment les faire valoir ? Comment mettre en œuvre la stratégie du gagnant-gagnant ?

#### Animateur :

Loïc Chusseau, Délégué National aux Affaires Culturelles, SNRL

#### Intervenants :

Didier Antoine, Directeur du Département des Droits Audiovisuels, Sacem

Nathalie Kaleski, Directeur général, Spré

Hervé Rony, Directeur général, Scam

Jany Bouvot, Délégué National aux Droits artistiques et patrimoniaux, SNRL

#### Grands témoins :

Francine Mariani-Ducray, Présidente de la Commission « Musique », CSA

Agnès Saal, Présidente-Directrice générale de l'INA

### 13h30 Speed-meeting #3

## Complémentaire santé universelle : de nouvelles garanties pour nos salariés, de nouvelles charges pour nos associations

Durée : 30mn | Lieu : Auditorium Debussy-Ravel

Intervenant : Vincent David, Chargé de développement, Groupe Audiens

La santé de tous est primordiale, les partenaires sociaux et le législateur l'ont acté l'an dernier. La Loi du 14 janvier 2013 « relative à la sécurisation de l'emploi » pose un principe fondamental : de nouvelles garanties seront offertes aux salariés en matière de couverture maladie complémentaire. À partir du 1er janvier 2016 des garanties frais de soins santé (communément appelées « Mutuelle ») seront obligatoires dans toutes les entreprises, pour leurs salariés. Cette Loi constitue un axe de progrès indiscutable pour nos équipes. Elle n'est néanmoins pas sans conséquences sur le coût du travail. Quelles conséquences sur le coût du travail ? Quels bénéfices pour les salariés ? Qu'est-ce que le panier minimum de soins ? Faudra-t-il choisir entre son ancienne complémentaire santé et le nouveau dispositif ? Premiers éléments de réponse à quelques mois de l'application de cette nouvelle réglementation dans nos radios.

## 14h00 Speed-meeting #4

### Nouveau décret FSER : à quelle échéance, dans quelles conditions ?

Durée : 30mn | Lieu : Auditorium Debussy-Ravel

Intervenant : Laura Debezy, Secrétaire Générale de la commission du FSER

L'article 80 de la Loi de 1986 relative à la Liberté de communication instituant le financement public des radios associatives - dont les ressources commerciales issues de la commercialisation de leur temps d'antenne sont inférieures à 20 % de leur chiffre d'affaires total - fonde la structuration économique de nos radios de proximité. Le décret d'application de cet article de loi fixe les modalités d'organisation de la commission du FSER. Ce décret a été modifié par le gouvernement à la fin du mois d'octobre 2014, avec pour objectif de l'adapter au développement des radios locales et à leurs usages. Il renforce notamment les modalités de contrôle de l'utilisation des subventions versées et assouplit les modalités de fonctionnement de la commission du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Quelles en sont les évolutions majeures ? Les radios sont-elles directement concernées par ces modifications ? Comment ? Présentation exclusive du nouveau dispositif applicable dans nos radios dès 2015.

## 14h30 Assemblée statutaire #2

### Bilan financier - Elections

Durée : 120mn | Lieu : Auditorium Debussy-Ravel

Dans le cadre du Congrès, l'assemblée statutaire annuelle est l'occasion pour tous de faire le point sur les actions mises en œuvre l'année passée et de se projeter ensemble vers l'avenir en définissant les grands axes d'intervention prioritaires du SNRL. C'est également l'occasion de valider les comptes et de procéder à l'élection de vos représentants au Conseil National et à la Présidence du SNRL.

*Séance réservée aux représentants des radios adhérentes.*

*Adhésion possible sur place, merci de vous munir d'un tampon et d'un chèque de 250 Euros.*

Président de séance :

Jean-Marie Gadois, Secrétaire Général, SNRL

Intervenants :

Yann Artiguelongue, Trésorier Général

Michelle Lestelle, Vice-Présidente

Emmanuel Boutterin, Président

## 16h30 Fin du Congrès de Paris

# Et **vous**, vous le faites pendant combien de temps ?

Les Français écoutent en moyenne 2h25 de musique par jour\*.

○ **99%** des Français écoutent de la musique,

○ **86%** le font tous les jours,

○ Près des **¾** des français ne pourraient pas se passer de musique.

Les médias audiovisuels (radio, tv, presse) sont toujours la **1<sup>ère</sup> source** d'information sur la musique.



\* Sondage Ipsos-Enov janvier 2014 à retrouver intégralement sur le site [sacem.fr](http://sacem.fr)



## Renseignements et infos : [congres@snrl.fr](mailto:congres@snrl.fr)

Hashtag officiel pour suivre l'événement sur les réseaux sociaux : #SNRL2014

Le Congrès de Paris – SNRL 2014 est ouvert à tous, l'inscription préalable est néanmoins obligatoire. Merci de vous enregistrer le plus rapidement possible et avant le 17 novembre prochain via le formulaire proposé sur le [www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)

## Les lieux du Congrès

**1** Assemblée Nationale : 33, quai d'Orsay – 75007 Paris

Métro L13 – arrêt Invalides / Métro L12 – arrêt Assemblée Nationale

**2** Hôtel de la Questure : 128, rue de l'université – 75007 Paris (4ème étage à gauche)

Métro L13 – arrêt Invalides

**3** Maison de la Radio : 116, avenue du Président Kennedy – 75016 Paris (Porte B)

RER Ligne C – arrêt Avenue du Pdt Kennedy / Métro L6 – arrêt Passy / Bus 22, 52, 62, 70, 72 – arrêt Radio France

**4** Le Comptoir Général : 80, quai de Jemmapes – 75010 Paris

Métro L5 – arrêt Jacques Bonsergent / Métro L11 – arrêt Goncourt

**5** Sacem : 2, rue du Général Lanzerac – 92200 Neuilly sur Seine (Auditorium Debussy-Ravel)

Métro L1 – arrêt Pont de Neuilly

**Accéder à Paris** [www.parisinfo.com/se-deplacer-a-paris/venir-a-paris](http://www.parisinfo.com/se-deplacer-a-paris/venir-a-paris)

**Se déplacer à Paris** [www.parisinfo.com/se-deplacer-a-paris/transports](http://www.parisinfo.com/se-deplacer-a-paris/transports)

**Se loger à Paris** [www.parisinfo.com/se-deplacer-a-paris/transports](http://www.parisinfo.com/se-deplacer-a-paris/transports)

# Afdas.

Culture  
Communication  
Médias  
Loisirs

**SNRL**  
SYNDICAT NATIONAL DES RADIOS LIBRES

## • Une fréquence, un emploi !

**Le programme «500 emplois d'avenir pour les radios associatives» a été construit pour favoriser l'insertion des jeunes faiblement qualifiés, et développer l'emploi durable dans le secteur.**

## Contact SNRL

Syndicat National des Radios Libres

Josiane Gimaud, Déléguée nationale aux affaires sociales  
[josiane.grimaud@snrl.fr](mailto:josiane.grimaud@snrl.fr) — [www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)

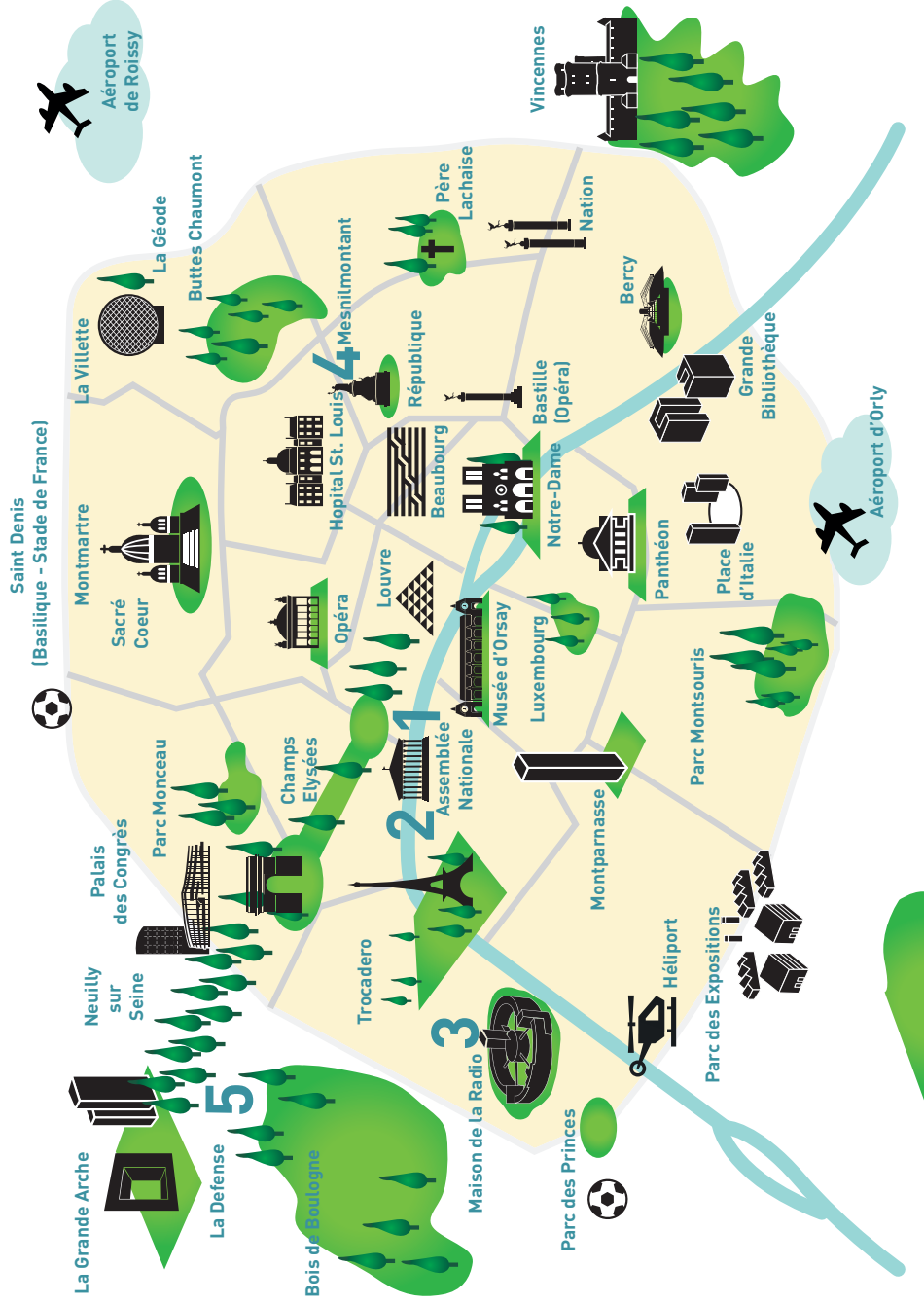
## Partenaires

Toutes les informations sur les emplois d'avenir, sur le site du ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social : [www.lesemploisdavenir.gouv.fr](http://www.lesemploisdavenir.gouv.fr)



## Les lieux du Congrès

1 Assemblée Nationale | 2 Hôtel de la Questure | 3 Maison de la Radio | 4 Le Comptoir Général | 5 Sacem



# RADIO FRANCE FETE LE LIVRE.

4<sup>e</sup> ÉDITION - DU 28 AU 30 NOVEMBRE

AVEC POUR INVITÉ D'HONNEUR  
**DAVID FOENKINOS**

200 AUTEURS EN DEDICACE  
ÉMISSIONS - ATELIERS - LECTURES

PASSEZ  
QUAND  
VOUS  
VOULEZ

Entrée libre, tout le programme  
sur [maisondelaradio.fr](http://maisondelaradio.fr)



Le Syndicat National des Radios Libres remercie chaleureusement ses partenaires.



Creative solutions  
for a digital world



SYNDICAT NATIONAL DES RADIOS LIBRES

Syndicat National des Radios Libres  
Paris Pleyel - 187 bd Anatole France - 93200 Saint Denis  
[www.snrl.fr](http://www.snrl.fr)